

FULOP ET ASSOCIES

SOCIETE ANONYME

CAPITAL : 250.000,00 FRANCS

SIEGE SOCIAL : 10 RUE ALFRED ROLL 75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 350 094 694

79017528

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 01.10.96

Le 1er Octobre 1996 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents et ont signé le Registre:

- Monsieur Michel FULOP, qui préside la séance.
- Madame Martine BOURGEL et Monsieur Roland PICHON, administrateurs.

Monsieur Marc NADLER est absent excusé.

En conséquence, Monsieur Michel FULOP, Président du Conseil d'Administration constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour:

- Agrément d'une cession d'actions.
- Cooptation d'un nouvel administrateur.
- Nomination du Directeur Général
- Questions diverses.

Le Président expose au Conseil que par une demande du 02.09.96, Monsieur Christian BOUTON, Commissaire aux Comptes exerçant depuis plusieurs années au sein de la société, a soumis à l'agrément l'acquisition de 1.000 actions.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'agréer la cession projetée.

[Handwritten signatures]

Par ailleurs, Monsieur le Président expose que Monsieur Marc NADLER a présenté sa démission de son poste d'administrateur.

Le nombre d'administrateurs encore en fonction restant supérieur au minimum légal et statutaire, il propose au Conseil de procéder à une nomination provisoire par cooptation.

Le Président propose également la nomination de Monsieur Christian BOUTON au poste de Directeur Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité de nommer à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Marc NADLER, et sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale:

- Monsieur Christian BOUTON, domicilié: 16 Rue Jean Jaurès
92800 PUTEAUX,

pour la durée du mandat d'administrateur restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1997.

Le Conseil décide à l'unanimité également de nommer Monsieur Christian BOUTON en qualité de Directeur Général.

Le Conseil confie à son Président le soin de veiller à l'accomplissement des formalités de publicité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LE PRESIDENT

LES ADMINISTRATEURS

